Image not found or type unknown

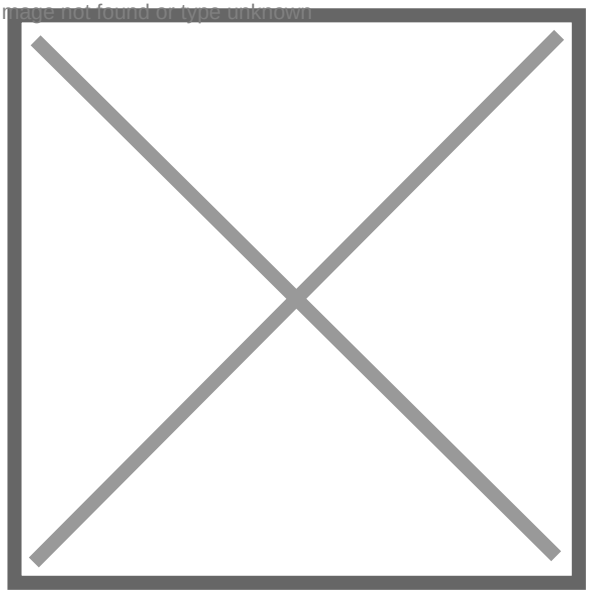

Demande pension de réversion.

Par **zepa**, le **04/11/2008** à **22:13**

Madame, Monsieur,

Ma tente (vivant au Maroc) a fait une demande de pension de réversion, après le décès de son conjoint en 1999 en France, auprès de la CRAM de Marseille.

A plusieurs reprises la CRAM de Marseille rejette sa demande, sous prétexte, que son défunt n'avait pas exercé de son vivant, une activité salariée relevant du régime général.

Malgré qu'il a exercé de son vivant une activité et possédant des fiches de paie et certificats de travail, la cram ne veut rien entendre et fait tout pour que ma tente abandonne cette demande.

Elle écrit au Président de la commission de recours amiable, sans succès. Aujourd'hui elle ne sait plus comment faire pour bénéficier de cette pension.

D'avance merci de votre aide précieuse.

Par **natacha**, le **25/02/2009** à **14:36**

Bonjour

vous pouvez vous adresser au tribunal administratif de la sécurité sociale si vous n'avez pas eu gain de cause auprès de la commission de recours amiable.

Bonne journée;

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés